

Ars longa, vita brevis



Dix-huit ans se sont écoulés depuis le dernier examen de fin d'études que devait passer notre groupe d'étude au Balgrist. Nous avons immédiatement fêté la circonstance et quatre jours plus tard, j'ai commencé un remplacement dans un cabinet de deux médecins. Le docteur était un personnage très demandé à la campagne et je me suis senti parfaitement à l'aise dans mon nouveau rôle, bien que le travail fût particulièrement prenant. J'étais pour la première fois vraiment seul responsable du traitement des patients: les exigences et la satisfaction allaient de pair. Même si ma tête était à cette époque bourrée de connaissances, j'ai bien sûr passé des années encore à me perfectionner. Mais la joie éprouvée alors à cette relation toute particulière entre médecin et patient est encore vivante. *Ars longa!*

Le contexte de politique professionnelle de l'hiver 1989 ne m'avait pas vraiment touché. J'avais l'impression que notre profession occupait une place incontestable dans la société et la politique, dans un contexte économiquement stable. Il se trouve que dans ce domaine aussi, j'avais encore beaucoup à apprendre. C'est ainsi qu'ont débuté bientôt les débats autour de la LAMal pour remplacer l'ancienne LAMA. Et que peu après on vit apparaître l'Euro-doc et le GRAT. Aux réunions de la société de médecine, nous avons alors soudain commencé à discuter de nouveaux sujets et à voir de nouvelles têtes venues de Berne et environs, que nous ne connaissions auparavant que par le bulletin jaune. Et au cours de la huitième année de ma pratique à Zoug, nous avons vu arriver – au lieu de l'augmentation de la valeur de point cantonale réclamée pendant des années – le TARMED. Nous vivons en ce moment la quatrième année depuis l'introduction de ce tarif. *Vita brevis!*

Il s'avère que de nombreuses choses ont changé en peu de temps. La politique, les médias, l'opinion publique exercent aujourd'hui plus d'influence sur notre vie

professionnelle que nous-mêmes, les médecins. D'où l'importance plus grande que jamais du travail de politique professionnelle. Ce constat m'a motivé, vers le milieu des années 90, à fournir un effort supplémentaire en étudiant le droit, en parallèle à mes premières années de praticien indépendant. Dès ce moment-là, je me suis consacré, en dehors de mes patients, à des questions de politique de la santé et de droit professionnel. En tant qu'avocat, les conseils sur des questions tarifaires faisaient partie de mon domaine de prédilection. Il était passionnant de mener de front un cabinet de médecine générale et un cabinet d'avocat.

Je dirige depuis septembre le Service tarifaire de la FMH. Mes expériences de médecin m'aident tout autant que celles de juriste. Le travail du Service tarifaire consiste aujourd'hui principalement à assurer la maintenance ou le suivi des dossiers TARMED et SwissDRG. De grands travaux seront nécessaires dans un proche avenir si l'on veut vraiment mettre à jour le TARMED. Les paramètres de ce tarif à la prestation sont décidément vieillissants et ses mécanismes en partie obscurs. On ne peut plus parler de tarif basé sur les principes de l'économie d'entreprise, même en ignorant délibérément le facteur de distorsion que représente la valeur du point. Dans tous les cas, le Service tarifaire doit représenter un centre de compétence et de coordination. A cet effet, il lui faut encore mieux allier ses forces à celles des sociétés cantonales de médecine et des sociétés de discipline médicale, également actives dans ce domaine. Ce réseautage est particulièrement important pour les questions qui concernent l'avenir. Que se passera-t-il, en effet, si les assureurs veulent offrir aux médecins de leur choix des tarifs alternatifs dans le cadre de conventions types spéciales? Et comment SwissDRG pourra-t-elle catalyser les changements dans le domaine ambulatoire? Je suis convaincu que nous, prestataires de soins, devons trouver des réponses à ces questions avant que la réalité ne nous rattrape. C'est à ce prix seulement que nous pourrions développer des solutions susceptibles de préserver ce qui fait la valeur de notre profession.

*Beat Bumbacher,
Dr méd. et lic. en droit,
responsable du Service tarifaire de la FMH*